

Sur le pouvoir d'achat, le compte n'y est pas !

La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président de la République n'a pas pris en compte ces impatiences. Les conflits dans les entreprises se multiplient. L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies – en tous cas pour ceux qui en ont -, dans leur compte épargne-temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire. Un très grand nombre de salariés ne bénéficiant pas des 35 heures subissent la précarité ou le temps partiel imposé. Alors que leur pouvoir d'achat est au plus bas, le Président n'a apporté aucune réponse. Aucun effort n'est demandé aux actionnaires. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires. Les efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans la difficulté, les salariés. Ceux-ci devront aller chercher leurs augmentations de salaires par leur mobilisation. La Cgt prendra toutes les initiatives nécessaires pour faire s'exprimer le mécontentement qui grandit afin que les décisions soient prises pour améliorer le pouvoir d'achat de tous.



Déclaration des organisations syndicales de la fonction publique

La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009.

Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1^{er} janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêteront le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

Le 3 décembre 2007

Coup de gueule : Solidarité n'est pas charité !!!

Nous avons tous reçu, adjointe à notre feuille de paye, l'appel de notre Président à participer à la caisse de solidarité mise en place par l'Association d'Entraide.

Cette caisse de solidarité, éminemment utile, est le bien des personnels et correspond à une volonté d'assumer collectivement les difficultés de certains agents.

Comment expliquer que d'un côté l'on prône la loi sur les "Libertés et Responsabilités des Universités" et la prime au mérite qui va mettre en concurrence les personnels et provoquer des disparités grandissantes de salaires en ruinant les principes d'égalité et de solidarité qui imprègnent le statut de fonctionnaire, et d'un autre, on fasse appel à notre «bon coeur» pour réparer les dégâts causés à ces mêmes statuts.

Solidarité n'est pas charité. S'il était de bon ton, il y a quelques siècles, de faire l'aumône sur le parvis des églises, c'est bientôt sur le parvis de Jussieu que les agents de notre université vont devoir s'installer.

Alors, allez à la source, Monsieur le Président, nos statuts sont formidablement solidaires, **ils ont juste besoin d'être revalorisés financièrement.**

C'est cette parole que vous devez porter haut et fort auprès des instances dont vous avez la faveur.

Alors, oui, **participons** à cette caisse de solidarité et merci à ceux qui s'en occupent mais n'oublions pas la cause réelle de son existence.

Compte-rendu de la commission NBI du mardi 27/11

(Nouvelle Bonification Indiciaire)

La commission de la NBI avait pour ordre du jour l'attribution de la NBI technique selon les critères définis par la CCPG du 7 Juin 2007 et du CA du 9 Juin.

Le problème est évidemment qu'il y a plus de demandes que de possibilités d'attributions même si certaines UFR n'ont pas répondu. 188 demandes (création ou maintien) et 2495 points. Le Secrétaire Général a proposé de ne pas attribuer la NBI aux 28 ACOMO mais de leur attribuer une prime équivalente à partir des ressources des laboratoires; évidemment cela serait fléché.

La situation, dicit le Secrétaire Général, sera plus simple en 2009 avec la mise en place de la LRU.

Pour un certain nombre d'agents il manquait des documents.

Il a été décidé de refaire une commission le jeudi 6 Décembre à 9 heures.

Valeur du point :
4€53

* * *

A propos des absences ou des retards dus à la grève des transports provoquée par Sarkozy

Après que la CGT ait envoyé la lettre ci-contre, le Secrétaire Général a reçu l'ensemble des syndicats le mardi 27 Novembre.

Au cours de l'entretien nous l'avons alerté des initiatives prises par certains chefs de services (service financier, certaines sections de la BUISJ, L'UTES, et certains secrétariats...), a priori sans l'accord de la direction de l'Université, « de compter en journées de congés les jours d'absence ». Il a été souligné l'iniquité de cette mesure par rapport à nos collègues enseignants ou chercheurs.

Durant cette période beaucoup d'entre nous ne pouvaient pas venir car les gares étaient fermées. Passer 4 heures, voire plus, dans les bouchons n'était pas viable. Le Secrétaire Général n'a pas souhaité écrire une note de service dans la mesure où dans la majorité des services aucun congé n'a été décompté. Il s'est engagé à intervenir auprès des services mentionnés pour que les collègues ne soient pas sanctionnés.

Si on vous retire des jours de congés, demandez à être entendu par la commission paritaire d'établissement et envoyez un double à la CGT.

Vous n'êtes pas sans ignorer que le gouvernement, remettant en cause les contrats de travail à la SNCF, RATP, a contraint les salariés de ces entreprises à recourir à la grève depuis le 14 novembre pour obtenir l'ouverture de négociations.

Cette politique gouvernementale a pour conséquence de perturber le fonctionnement du service public à l'université. Nos collègues contraints d'habiter de plus en plus loin, se trouvent aujourd'hui en grandes difficultés pour rejoindre leur lieu de travail, voire dans la quasi impossibilité pour certains.

Il est regrettable que vous n'ayez même pas envoyé aux personnels travaillant à Jussieu une note leur indiquant que s'ils venaient en voiture ils auraient accès au parking.

Des responsables de service ont pris la décision de compter en jours de vacances ces absences, refusent à des collègues la possibilité de partir plus tôt. Il est évident que l'absence de directive de la présidence ou du secrétariat général nuit à l'égalité de traitement des personnels. De telles directives doivent être immédiatement négociées avec les organisations syndicales avant d'être émises.

Ces sanctions seraient injustes, nos collègues feront appel à la CPE si elles se confirmaient.

Monsieur le Secrétaire Général,
Modèle de lettre

Nom Prénom
Corps – grade
Adresse de travail

A Paris, le
Mr J.C. Pomerol Président de la CPE
Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Monsieur le Président de la CPE,

Ne pouvant venir au travail lors de la grève des transports les jours suivants, j'estime que me retirer des jours de congés c'est me sanctionner, d'autant plus que mon travail a été rattrapé. Je demande l'arbitrage de la Commission Paritaire d'Etablissement pour faire valoir mes droits sur mes congés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses

Flash

Suite à l'intervention de la CGT, les personnels sur Budget d'Université (B.U) ont pu bénéficier du 11^{ème} échelon avec une augmentation d'environ 17 points. Soit en Novembre 2007 un rappel depuis Janvier de 840€

ADMINISTRATIFS FAISONS RESPECTER NOS DROITS !

Nous confirmons, suite à différentes CCPG (Commission Consultative Paritaire Générale) et rencontres avec le secrétaire général de l'Université, que l'UPMC reçoit une enveloppe de crédit qui globalise toutes les primes et indemnités pour les personnels.

Le tableau officiel ci-dessous indique le montant reçu par notre Université par agent selon le corps et le grade

Type de prime	GRADE	Taux Mensuel x 2,74 (enveloppe 2007)
IFTS	S.G.A.S.U	317,36 €
	C.A.S.U Hors Classe	317,36 €
	C.A.S.U Classe Normale	317,36 €
	Attaché principal	317,36 €
	Attaché	232,70 €
	SASU classe exceptionnelle, supérieure ou normale	185,05 €
	Infirmier classe supérieure ou normal	185,05 €
IAT	Secrétaire d'administration Classe Normale	127,63 €
	Adjoint administratif principal 1è Classe	103,22 €
	Adjoint administratif principal 2è Classe	101,82 €
	Adjoint administratif	100,67 €
	Ex Agent administratif	97,38 €

Si vos primes ne correspondent pas à ce tableau, faites respecter vos droits et demandez à être entendu par la commission paritaire d'établissement (CPE). Ecrivez au président de l'université en vous servant du modèle ci-dessous :

Nom Prénom	A Paris, le
Corps – grade	Mr J.C. Pomerol Président de la CPE
Adresse de travail	Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Monsieur le Président de la CPE,	
Ma prime est deEuros alors que le taux mensuel est de.....Euros, d'après les documents remis à la CCPG. J'estime être sanctionné(e) et demande l'arbitrage de la CPE pour faire valoir mes droits sur cette prime.	
Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses	

Pour que votre demande ne se perde pas, envoyez un double à Henriette Savorat (henriette.savorat@upmc.fr) et Michelle Charabie-Leblond (michelle.charabie-delblond@upmc.fr) élues CGT à la CPE.

Ras-le-bol !!!
Encore une fois la CCPG est annulée faute de documents fournis par l'administration de l'UPMC.

Derniers échos de la Bibliothèque Inter Universitaire Scientifique de Jussieu (BIUSJ)

* * *

Le jeudi 8 novembre les élus CGT ont participé au conseil de la BIUSJ.

Voici un échantillon des points abordés par les représentants des personnels qui a retenu particulièrement leur attention.

Les élus ont alerté la direction de la bibliothèque et la présidence de l'UPMC sur les problèmes récurrents des bâtiments qui accueillent le public :

- avec des inondations (en Juillet dernier les collections des Thèses et de la bibliothèque Informatique Recherche au bâtiment F ont subi de très graves dégâts des eaux),
- des températures inacceptables en salle de lecture (14°C),
- des nuisances sonores liées aux divers et interminables travaux du campus.

Réponse de l'administration : « c'est malheureusement l'état général du campus. Les étudiants préfèrent sûrement travailler dans des conditions difficiles en bibliothèque que dehors sur le bitume »

Concernant la multiplication des personnels précaires en bibliothèque, nous avons entendu des « paroles rassurantes » de la direction concernant les tâches ponctuelles et précises pour lesquelles ces personnels sont embauchés. Mr Pomerol confirme sa volonté d'étendre les horaires d'ouvertures des bibliothèques avec des étudiants pilotes. Embaucher pour ce type de travail des précaires non qualifiés et payés au lance-pierres entraîne la dévalorisation des spécificités de la profession des bibliothécaires.

Nous signalons en prime une chute du budget alloué à la documentation par le ministère de l'éducation nationale.

Enfin et comme dernier exemple les élus ont souhaité connaître les raisons pour lesquelles des personnels de bibliothèque dispensent des cours de méthodologie documentaires aux étudiants de l'UPMC sans être rémunérés au même titre que les enseignants.

La direction nous a répondu qu'une rémunération était à l'étude mais que se pose à ce titre un problème catégoriel puisque seules les catégories A et B peuvent être éventuellement rémunérées et ce en dispensant des cours en dehors de leurs heures de travail.



La défense des intérêts particuliers passe aussi par la défense des intérêts collectifs

Je me syndique à la Ferc-Sup CGT

La CGT dans l'enseignement supérieur

NOM : Prénom :

UFR : Tél : Mél :

Adresse :

A envoyer à : Syndicat CGT P6, Maison des syndicats, case 214, 4 place Jussieu 75005 Paris

Tél : 01 44 27 30 60

Mél : cgtp6@ccr.jussieu.fr



FERC-Sup CGT P6 Université Pierre et Marie Curie

Maison des syndicats
Tel/Fax: 01 44 27 30 60

Quai Saint-Bernard
Email : cgtp6@ccr.jussieu.fr

PETITION

Nous demandons que tous les contractuels ayant un salaire calqué sur la grille de la fonction publique (contrat sur support rectoral, recherche et formation, Budget Université) reçoivent une prime équivalente à la prime des titulaires.

Nous demandons également que cette mesure soit appliquée aux personnels sur les emplois « aidés » (C.A.E).

NOM Prénom	SIGNATURE	SERVICE

A retourner à la Cgt Paris 6

Maison des syndicats
Quai Saint Bernard
Tel/Fax : 01 44 27 30 60 Email : cgtp6@ccr.jussieu.fr